

*Enquête menée par des militants (CFDT, CGT, FGR/FP, FSU, UNSA) de l'Intersyndicale des Retraités des Alpes Maritimes auprès de 5 associations caritatives du département (Compagnons d'Emmaüs, Croix Rouge française, Restaurants du Cœur, secours Catholique, Secours Populaire) en février/mars 2012.*

**Mais comment mesurer le phénomène? La crise économique actuelle l'amplifie t'il ?  
Quelles sont difficultés majeures auxquelles doivent faire face les personnes âgées ? Que demandent- elles en priorité ?**

Ce sont ces questions que nous sommes allés poser aux associations.

D'entrée toutes nous indiquent une demande accrue de secours tous âges confondus, de 4 à 10% par an pour celles qui tiennent des statistiques. Une association constate que si le nombre de personne qui a recourt à elle augmente relativement peu, les demandes sont de plus en plus grandes, autrement dit le degré de pauvreté s'accroît.

En ce qui concerne les personnes âgées leurs difficultés ne sont pas faciles à cerner. Tous nos interlocuteurs soulignent leurs réticences à solliciter quoi que ce soit<sup>1</sup>, elles viennent rarement dans les permanences, les centres de distribution et cela s'accroît avec l'âge. Elles répugnent à s'inscrire, donner leur identité. Elles sont humiliées de se sentir à charge après une vie de labeur. Du coup elles se manifestent plus volontiers lors des « maraudes ».

Certaines cependant s'y rendent de manière relativement régulière et y restent plus que le temps nécessaire pour prendre les produits ou les renseignements dont elles ont besoin. Elles viennent aussi chercher de la présence humaine, un échange avec les autres pour rompre leur solitude. Mais aussi peut-être pour se réchauffer, nous y reviendrons.

Quelles sont-elles ? Les catégories sociales sont variées, des salariés modestes en majorité. Des commerçants aussi qui ne peuvent plus compter sur la vente de leur boutique pour s'assurer une retraite sûre. Beaucoup de personnes seules, de veuves qui ne bénéficient que d'une maigre pension de réversion, mais aussi de divorcées, par exemple des fonctionnaires avec des carrières incomplètes (pour suivre le mari ou élever les enfants).

Si le logement est une lourde dépense pour les personnes âgées locataires, les propriétaires ne sont pas à l'abri. En effet l'augmentation des charges, la mise aux normes des ascenseurs en particulier, sans parler de la hausse impôts locaux, entraîne des dépenses parfois impossibles à assumer, il faut alors vendre, si on peut. Ce qui n'est pas toujours possible lorsque le logement se situe dans un quartier peu coté. Et pour aller où ? La solution du viager occupé n'est guère attractive pour les débirentiers.

### **Et une fois le logement assuré ?**

Comme nous avons eu l'occasion de le démontrer lors de notre conférence de presse du 26 mars 2009 (cf. le site <http://dirpreferences.overblog-.com/>), dans les Alpes Maritimes plus qu'ailleurs, lorsque les dépenses de logement ont été réglées le « reste à vivre » est réduit à la portion congrue et laisse souvent de nombreuses personnes âgées face à des choix impossibles. Tous nos interlocuteurs soulignent d'ailleurs le manque dramatique de logements sociaux dans notre région, manque qui pénalise d'ailleurs toutes les catégories d'âge.

Certaines dépenses peuvent être évitées ou allégées grâce justement à l'action des associations : alimentation<sup>2</sup>, habillement, mobilier (y compris télévision) même s'il faut pour cela effectuer une demande ce qui, nous l'avons vu, est parfois un Crève-cœur.

---

<sup>1</sup> Sauf pour les « néo-retraités ». Seraient-ils moins complexés ? Ou alors, subissant la dégradation des montants des retraites et pensions, ils auraient besoin d'aide plus tôt ?

<sup>2</sup> Encore que...les SDF ne sont pas les seuls à fouiller les cagettes laissées sur place à la fin des marchés.

Mais d'autres sont carrément abandonnées ou réduites au strict minimum. Le chauffage par exemple qui devient un luxe avec la hausse des prix du fioul, du gaz ou de l'électricité.

Tout aussi grave est l'impossibilité de se soigner correctement. Notamment face à trois problèmes liés à l'âge : les soins ophtalmologiques, dentaires et auditifs. Que ce soit pour des lunettes ou des prothèses les remboursements de la Sécurité Sociales sont faibles. Très souvent il n'y a pas de mutuelles dont les tarifs ont considérablement augmenté ces dernières années ou alors, toujours question de prix, elles ne couvrent qu'imparfaitement les dépenses engagées. Dans tous les cas faute de soins adéquats les pathologies s'aggravent et deviennent souvent invalidantes.

Et que dire des médicaments catalogués « de confort » ? En particulier ceux destinés à traiter les problèmes de circulation sanguine. Atténuer les douleurs liées à l'artérite serait donc désormais un privilège inaccessible aux pauvres ? Et devoir vivre dans le froid/l'humidité un moyen d'échapper aux maladies ? Ou au contraire un moyen de plomber un peu plus les comptes de la Sécu ?